

Séance du jeudi 24 avril 2014

Date de Convocation : vendredi 18 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.04.05 - Commission consultative des services publics locaux - Désignation des représentants du conseil municipal et des personnes qualifiées

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Michel FONTAINE, Françoise COURTINE, Guillaume LACROIX, Catherine MAITRE, Christian PORRIN, Sylviane CHENE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Claudie SAINT ANDRE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Denise DARBON, Ouadie MEHDI, Sara TAROUAT-BOUTRY, Gérard LORA TONET, Jean-Marc GERLIER, Elisabeth PASUT, Abdallah CHIBI, Charline LIOTIER, Andy NKUNDIKIJE, Françoise COMTE, Sébastien GUERAUD, Véronique ROCHE, Jacques VIEILLE, Vasilica CHARNAY, Xavier BRETON, Vanessa CARRARA, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Pierre LURIN, Fabien MARECHAL, Clément PERRIN

Excusés ayant donné procuration :

Julien LE GLOU à Catherine MAITRE, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Laurence PERRIN-DUFOUR à Pierre LURIN, Annick VEILLEROT à Clément PERRIN

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est rappelé à l'assemblée la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité à instituée dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Pour la Ville de Bourg-en-Bresse sont essentiellement concernés : la Scène de Musiques Actuelles (SMAC); les Locaux Collectifs Résidentiel, le Stationnement sur et hors voirie, l'Eau et l'Assainissement et la concession pour la chaufferie bois.

La CCSPL, présidée par le Maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par ladite assemblée. La Commission pourra associer à ses travaux toutes personnes qu'elle jugera utiles.

A la suite de la mise en place du nouveau Conseil Municipal issu du scrutin du 23 Mars 2014, il y a lieu de

procéder à la désignation des représentants de l'assemblée communale et des personnes qualifiées au sein de ladite commission.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de fixer comme suit la composition de ladite commission :

- Président : Le Maire, ou son représentant, membre de droit

- Membres :

4 membres de l'assemblée délibérante, élus par le conseil municipal en respect de la répartition proportionnelle

5 personnes qualifiées, désignées par l'assemblée.

La présente composition est arrêtée jusqu'au terme de la mandature actuelle.

En application de ces dispositions, il est demandé à l'assemblée de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales;

AYANT décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret;

A LA MAJORITE des votants (37 voix), 2 voix contre, Mme VEILLEROT Annick et M. PERRIN Clément

DESIGNE membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en qualité de représentants de l'assemblée délibérante :

- Mme MAISTRE Isabelle
- M. BONTEMPS Alain
- M. PORRIN Christian
- M. FRENEAT Jacques.

DESIGNE membres de la CCSPS en qualité de personnes qualifiées :

- Mme MOCCOZET Suzane
- M. MUZY Roger
- M. GUILLEMAUT Bernard
- M. LEGRAND Michel
- Mme GUILLERMIN Nicole
